



Communiqué de presse

Projet Ilisu/Turquie: les assurances contre les risques à l'exportation se terminent

Hambourg, Vienne, Zurich, le 7 juillet 2009 – **Les assurances contre les risques à l'exportation de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse pour le projet Ilisu se terminent. En dépit d'améliorations considérables pour certaines, les exigences imposées par ces assurances en matière d'environnement, de biens culturels et de déplacement de populations n'ont pu être remplis dans les délais fixés au contrat.**

La Turquie et le consortium de fournisseurs ont été informés aujourd'hui, mardi 7 juillet 2009, que la suspension des contrats de construction prononcée en décembre 2008 n'a pu être annulée dans les délais accordés. Les obligations contractuelles en matière d'environnement, de biens culturels et de déplacement de populations n'ont pas été suffisamment honorées. Les conditions ne permettent donc pas la poursuite du projet avec les assurances contre les risques à l'exportation des trois pays. Par conséquent, les assurances contre les risques à l'exportation se terminent.

Le délai accordé pour se conformer aux normes a expiré le 6 juillet 2009

Les agences de crédit à l'exportation avaient dès le début de la procédure soumis l'octroi d'assurances contre les risques à l'exportation à des conditions strictes. Le principal objectif consistait à limiter l'impact du projet de centrale électrique sur les habitants de la région, l'environnement et les biens culturels et de satisfaire aux normes promulguées dans ces domaines par la Banque mondiale. Les agences de crédit à l'exportation, qui avaient souhaité accroître la pression alors que les retards se répétaient dans la mise en œuvre des mesures, avaient assigné en décembre 2008 les consortiums à suspendre les contrats de construction et de livraison et avaient déclenché le dernier délai de 180 jours prévu par le contrat pour se conformer aux normes. Ce délai a expiré le 6 juillet 2009.

Vérification des exigences par des experts indépendants

Dès l'entrée en vigueur des assurances contre les risques à l'exportation, des experts indépendants ont contrôlé la réalisation des conventions et assisté les maîtres d'ouvrage turcs dans la réalisation du projet. Des progrès ont été observés, mais plusieurs visites sur la zone de construction et les échanges menés avec la direction du projet mandatée par le maître d'ouvrage ont révélé des déficits dans la mise en œuvre des exigences dans les phases du projet réalisées jusqu'à cette date.

Les normes internationales, condition à l'octroi d'assurances

Le respect de normes internationales est un élément essentiel pour la conclusion d'assurances contre les risques à l'exportation. Ces normes, inscrites dans les directives environnementales de l'OCDE («Common Approaches»), constituaient dès le départ une condition importante à la réalisation du projet. Pour cette raison, les meneurs du projet et les agences de crédit à l'exportation avaient signé avant même la conclusion des assurances contre les risques à l'exportation une série de conventions qui prévoyaient de nombreuses améliorations par rapport au projet original. Celles-ci ont été formulées dans environ 150 exigences («Terms of Reference»), qui tenaient compte des normes de la Banque mondiale et des recommandations de la Commission mondiale des barrages.

Contact:

Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV)
 Sonja Kohler
 Tél: +41-44-384 4719
sonja.kohler@serv-ch.com

Oesterreichische Kontrollbank AG (OeKB)
 Peter Gumpinger
 Tél: +43-1-531 27-2441
peter.gumpinger@oekb.at

Euler Hermes Kreditversicherungs-AG
 Ruth Bartonek
 Téléphone: +49-40-8834-9159
ruth.bartonek@eulerhermes.com

La SERV en bref

L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV) est un établissement de droit public de la Confédération. L'offre d'assurance de la SERV permet aux exportateurs suisses d'accepter plus facilement des commandes à l'étranger dont le règlement est menacé en raison de situations politiques ou économiques incertaines. La SERV propose des produits d'assurance aux exportateurs, aux banques et aux associations.

Pour le projet de construction de centrale hydroélectrique d'Illisu en Turquie, la SERV a assuré des livraisons et travaux d'ingénierie d'entreprises locales avec le concours des agences étatiques de crédits à l'exportation d'Autriche et d'Allemagne. L'entrée en vigueur de l'assurance était conditionnée au respect de près de 150 exigences qui reflètent les directives de la Banque mondiale et des normes internationales en matière d'environnement, de déplacement de populations et de biens culturels.

Informations complémentaires sous www.serv-ch.com > Principes éthiques > Projets de grande envergure > Projet Illisu, Turquie